Narbonne, du Golfe de Lyon; d'Arles, de Cannes, d'Agde, de Frejus & de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes; mais de ce nombre, 3 venoient de Livourne, 2 de Nice, 1 d'Acre, 1 d'Arles, 1 d'Agde, 1 de Catano, 1 du Golfe de Lyon, 1 de Smyrne & 1 de l'Iſle d'André, chargés tous les douze de froment, de ſeigle, farines ou légumes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 71 Bâtimens François & 10 Etrangers; des premiers, deux alloient aux Colonies; ſçavoir; l'*Heureuſe Suzanne*, Capitaine *Jacques Dungis* de la Ciotat, parti pour la Martinique; la *Polacre*, commandée par le Capitaine *Joſeph Menyaud* de la Seine, parti pour le Port-au-Prince; les autres alloient à la Ciotat, à Toulon, à la Bourdiguieres, à Arles, à Agde, à Cannes, à Port Maurice, à la Seine, à Saint Tropès, à Cette, à Narbonne, à Saint Chamas, à Nice, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Bormes, à Bandol, à Barcelonne, à Valence, à Mahon, à Palerme, en Morée, à Salonique, en Syrie, à Smyrne, à Alexandrette, en Barbarie, à l'Orient, à Greneſey, au Havre, à Dunkerque & à Hambourg, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie, quincaillerie & du Levant.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courant des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 20 Déc. 1768.

SÇAVOIR:

Caffes Bourom, de 15 aunes ſur 3 quarts.
1 C B à 21 liv. 17 ſols.
2 idem à 23 liv. 18 ſols.
3 idem à 25 liv. 5 ſols.
4 idem à 25 liv. 2 ſols.
Dito d'idem ſur idem.

1 C B à 24 liv. 2 ſols.
2 idem à 26 liv. 8 ſols.
Dito de 15 à 15 aunes & demies ſur 3 quarts à 5 ſix.
6 C B à 34 liv. 16 ſols.
7 idem à 37 liv. 3 ſols.
9 idem à 37 liv. 4 ſols.
10 idem à 42 liv. 17 ſols.
Dito de 15 & demie à 16 aunes ſur 3 quarts.
6 C B à 27 liv. 3 ſols.
7 idem à 33 liv. 1 ſol.
8 idem à 36 liv. 5 ſols.
Dito de 15 aunes ſur 3 quarts.
1 C B de 23 à 23 liv. 4 ſols.
2 idem à 23 liv. 17 ſols.
3 idem à 25 liv. 15 ſols.
Dito de 15 & demie à 16 aunes ſur 3 quarts à 5 ſix.
4 C B de 36 liv. 11 ſols à 36 liv. 17 ſols.
5 idem à 38 liv.
Dito d'idem ſur 3 quarts.
A 2 C B à 24 liv.
Dito d'idem ſur 3 quarts à 5 ſix.
A 3 C B à 27 liv. 5 ſols.
4 idem à 33 liv. 18 ſols.
5 idem à 34 liv. 11 ſols.
10 C B à 37 liv. 6 ſols.
11 idem à 40 liv. 6 ſols.
Gaſſes Cancy, de 13 à 13 aunes & demie ſur 4 quarts à 5 ſix.
1 C Y à 31 liv. 2 ſols.
3 idem à 34 liv. 17 ſols.
Caſſes Jougdia, de 16 aunes ſur 3 quarts.
2 C I de 33 liv. 2 ſols à 33 liv. 6 ſols.
3 C I de 34 liv. 19 ſols à 35 liv. 8 ſols.
4 C I de 37 à 37 liv. 1 ſol.
5 C I à 36 liv. 11 ſols.
6 C I à 38 liv.
Dito de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts.
A 1 C I de 25 liv. 1 ſol à 25 liv. 8 ſols.
2 idem de 29 liv. 3 ſols à 29 liv. 14 ſols.
3 idem de 32 liv. 7 ſols à 32 liv. 8 ſols.
4 idem de 33 à 33 liv 14 ſols.
5 idem à 34 liv. 15 ſols.
6 idem à 28 8 ſols.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 28 Mars.

AGRICULTURE.

RÉPONSE

De M. Thierriat à la Lettre de M. Ducarne de Trelon, inſérée dans la Gazette N°. 19.

MONSIEUR,

JE ſuis fort aiſe de vous voir prendre part à la queſtion qui nous diviſe, M. *Hic Fame* & moi ; je vous prie de vouloir obſerver qu'il s'agit entre nous, non pas des principes de la végétation, mais bien de ceux de la fécondité des terres ; cela fait deux choſes différentes que nous ne devons pas confondre. M. *Hic Fame* regarde la terre comme féconde par elle même; vous me paroiſſez être du même avis, & moi je ſoutiens le contraire, en diſant que la terre eſt un corps paſſif qui ne nourrit pas les plantes, & que ce ſont les influences de l'air & les différens amendemens qui ſont les principes de ſa fécondité & qui la fertiliſent. Vous verrez, par mes deux dernieres Lettres inſerées dans les Gazettes N°. 20 & 21, les raiſons que j'apporte pour ſoutenir mon ſentiment & combattre celui de M. *Hic Fame*. Si, après la lecture de ces deux Lettres, lui ou vous, avez encore quelques doutes, faites-moi l'honneur de me les propoſer ; cette queſtion eſt de la derniere conſéquence, elle mérite ſûrement l'attention des Amateurs de l'Agriculture ; je ſuis même perſuadé qu'on ne parviendra jamais à donner aux Laboureurs des connoiſſances juſtes & préciſes ſur la maniere de cultiver la terre, qu'on ne ſoit auparavant d'accord ſur cette queſtion importante. Travaillons donc, s'ils vous plaît, de concert à l'approfondir, & par là nous pourrons parvenir à faire le bien des Laboureurs, & en même temps celui de l'Etat.

Vous ne me paroiſſez pas autant éloigné de mon ſyſtême de fécondité que M. *Hic Fame ;* tout ce que vous dites contre lui au ſujet d'un terrein qui feroit ſurmarché, me paroît juſte ; je ſuis encore plus content de ce que vous dites enſuite ſur les influences de l'air. Après avoir dit que la végétation tire beaucoup de ſubſtances & de nourritures de la terre, que les ſels, les huiles & les ſucs groſſiers & en maſſe, qu'elle contient, y contribuent beaucoup, & qu'une preuve de cela, c'eſt que les graiſſes & les engrais qu'on y jette lui ſont favorables, vous ajoutez, que ce principe de végétaion (que je nommerois principe de fécondité) n'eſt pas le principal ; que l'air vous paroît être le vrai magaſin & le laboratoire où la nature prépare les matériaux qui ſervent à la végétation, & dont elle compoſe les plantes ; qu'une preuve de cela, c'eſt que, quelqu'engraiſſée que ſoit une terre, elle ne produit preſque rien, ſi elle ne reçoit les influences de l'air, & que ce qui prouve inconteſtablement que ces influences fourniſſent plus à la végétation que la terre & ſes engrais, c'eſt qu'une terre ſans aucun engrais factice, mais qui recevroit les influences de l'air, produiroit beaucoup plus qu'une terre, quelque bonne

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

& engraiſſée qu'elle puiſſe être, qui ſeroit privée de ces influences.

Je n'ai rien à ajouter à votre façon de penſer ſur les influences de l'air, non-plus que ſur les engrais ; ainſi notre ſeule difficulté conſiſte à ſçavoir ſi vous êtes fondé à prétendre qu'indépendamment des influences de l'air & des amendemens, la terre contient en elle-même des ſels, des huiles & des ſucs groſſiers qui lui ſont propres. Je ne ſçais ſi je me trompe ; mais j'eſpere de vous voir devenir Partiſan de mon ſyſtême de fécondité, quand il vous aura plû de réflechir mûrement ſur les preuves & les raiſons que j'ai données dans mes différens écrits, pour l'établir.

Vous terminez votre Lettre par nous dire que M. de Sutieres répéte ſouvent que ce n'eſt pas la grande quantité d'engrais qui fait la bonne récolte, mais la bonne maniere de cultiver & de préparer la terre, afin de la rendre propre à recevoir & profiter des influences de l'air, & de la garantir de ce qui peut en rendre les effets inutiles.

Je ne trouve là rien qui répugne à mon ſyſtême de fécondité ; j'honore M de Sutieres, c'eſt un bon Agriculteur & un excellent Patriote ; mais je ne peux me refuſer de vous dire que je n'ai pas eu avec lui tout l'agrément que j'avois lieu d'eſpérer. J'ai donné une Lettre dans la Gazette N°. 67 ſur la cauſe de la modicité de notre derniere récolte en bled dans nos meilleures terres ; j'ai attribué cette modicité de récolte à la la grande ſechereſſe qui a regné dans le temps des ſemences & dans le courant de l'hyver. M. de Sutieres s'eſt rendu mon Agreſſeur ; il a prétendu que cette modicité de récolte provenoit du défaut de bonne culture ; il a donné coup ſur coup pluſieurs Lettres, dans leſquelles il a toujours éludé notre queſtion, & moi j'ai le déſagrément de me trouver en défaut pour des raiſons que je ne ſçaurois vous dire : cependant comme cette queſtion eſt extrêmement intéreſſante, je ne ſerois point du tout fâché de la faire revivre, ſoit avec vous, ſoit avec quelqu'autre Amateur de l'Agriculture, afin de pouvoir donner aux Laboureurs les moyens de ſe garantir des pertes qu'une trop grande ſechereſſe peut leur occaſionner par la ſuite.

On trouve à la fin de la derniere Lettre de M. *Hic Fame* un *P. S.* par lequel il nous dit que les Obſervations de M. Wallerius ſur le nitre combattent eſſentiellement mes principes de fécondité. Pour le déſabuſer, & lui faire connoître que M. Wallerius eſt plutôt favorable que contraire à ces principes, je le prie de vouloir lire la Gazette N°. 104, & il verra que M. Wallerius y dit que les expériences qu'il a citées, & qui ont été faites en pluſieurs endroits avec ſuccès, l'autoriſent à conclure que les végétaux ne tirent aucune nourriture de la terre proprement dite, & que ſa fertilité dépend uniquement des parties héterogenes dont elle eſt melée. Il peut lire encore la Gazette N°. 21, & il verra que M. Wallerius y dit que l'eau de pluie eſt propre à la fécondité, en ce qu'elle eſt mêlée d'un ſel fin & des parties huileuſes de l'air. Nous n'avons preſque point de Gazette qui ne comprenne des Obſervations de M. Wallerius, c'eſt un Sçavant auquel le Public doit beaucoup ; mais je ſuis fâché de voir que juſqu'à préſent il ne nous a rien donné de clair, ni qui puiſſe procurer à nos Laboureurs des connoiſſances utiles ſur la culture des terres. J'aime à vous voir dire à la fin de votre Lettre, que ce n'eſt guères que par les effets qu'on peut deviner & découvrir les ſecrets de la nature. Que dites-vous de la quantité d'Obſervations qui paroiſſent dans nos dernieres Gazettes, ſur l'art d'avancer la vertu multiplicative des ſemences ? Vous me feriez plaiſir de m'en dire votre ſentiment ; à mon égard, je penſe là-deſſus d'une maniere bien ſimple. Je dis que cette vertu multiplicative ne peut réſider dans les ſemences, mais bien dans la terre, où on les dépoſe ; que quand les ſemences ſont bien mûres & bien ſaines, ſi on les répand dans une terre bien préparée, & qui ait été labourée & amendée dans des temps & d'une maniere convenables, elles ne manqueront jamais d'y trouver cette vertu multiplicative ; elles y croîtront avec vigueur & donneront pluſieurs tiges ſur un même pied. On me dira ſans doute qu'on trouve cette vertu multiplicative dans le chaulage, j'en conviendrai ; mais en même temps je dirai que ſi le chaulage avance cette vertu multiplicative, c'eſt parce qu'il augmente la fertilité des terres ; le lait de chaux, les

crottes de moutons, les fientes de pigeons, les bouſes de vaches, les cendres, & les autres matieres dont on fait uſage pour chauler le bled, contiennent beaucoup d'huiles & de ſels; les grains de bled, qui s'en trouvent imprégnés & couverts, portent avec eux un ſuc capable d'augmenter la fertilité des terres; en augmentant la fertilité des terres, ils augmentent en même temps leur vertu multiplicative, & il en réſulte d'abondantes récoltes. Voilà tout l'effet des chaulages; je ne les regarde que comme des puiſſans engrais: car, de croire qu'ils préſerveront toujours, & en toutes occaſions, les bleds des maladies & des accidens que les intemperies de l'air, le dérangement des ſaiſons ou une mauvaiſe culture peuvent occaſionner, je ne ſçaurois le faire.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

RENNES.				CHAALONS.				PAU.				VALENCIENNES.			
LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.				
Auray.	27	5	5	Bar-ſur-Aube.	20	8	1	Aire.	20*	16	8	Aveſnes.	28*	10	
Breſt.	28			CHAALONS.	22	3	7					Bavey.	23	12	6
Hennebon.	27	15		Chaumont.	18			Bayonne.	26	19	10	Bouchain.			
Lannion.	26	6	2	Epernay.	23	18	6					Cambray.	26		
Morlaix.	22*	14	5	Joinville.	20	8		Dax.	28			Condé.	28		
Nantes.	25	17	4	Langres.	16*										
Pontivy.	27	17	6	Mezieres.	24			Mauleon.	15	4		Givet.	27	10	
Quimper.	27	12		Reims.	26	3	9					Landrecy.	28	5	2
				Rethel.	20	18	4	Mont de-mar.	24			Mariembourg.	25	3	2
Redon.	29	17		St. Dizier.	21	15						Maubeuge.	23	16	5
RENNES.	30*	16		Sainte - Menehoult.	26*	8		Oleron.	27	2	6	Philippeville.	23	2	
St. Brieux.	24	12		Sezanne.	25	4	2	PAU.	24	3		Queſnoy.	22*	10	
St. Malo.	27			Troyes.	22	10						St. Amand.	27	13	1
Treguier.	27			Vaucouleurs.	17	1	3	S. Sever.	24	14	4	VALENCIENNES.	27		
Vannes	24	18		Vitry.	22	8		Sauveterre.	29*						
Vitré.	27	18	7												
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	27		8	From. le ſep.	21	16	5	From. le ſep.	25	11	2	From. le ſep.	25	18	6
Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	7	5	3	Avoine le ſ.	6		6	Avoine le ſ.	13		7	Avoine le ſ.	5	7	5
Foin le q.	2	14	9	Foin le q.	2	10	9	Foin le q.	2	2	6	Foin le q.	1	13	4
Paille le q.	1	4		Paille le q.		18	8	Paille le q.		18	11	Paille le q.		17	3

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 15 juſqu'au Samedi 18 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 37 muids 5 ſept. de froment, 2 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 390 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 203 muids de froment, 31 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 919 muids 4 ſeptiers de farines, ce qui a fait 240 muids 5 ſeptiers de froment, 34 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 1309 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 55 muids 6 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 161 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 217 muids.

Le Samedi 18 Mars, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1801 muids 3 ſeptiers tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 464 muids 2 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1337 muids 1 ſeptier.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 ℔ 10 ß à 32 ℔ 15 ß ; le ſeigle, de 18 à 20 ℔ ; le froment a été vendu à la Grêve, de 26 à 32 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 18 ß 3 ₰ à 2 ℔ 13 ß 3 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰ ; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ ; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

OBSERVATIONS

Sur les jacheres, par le Solitaire de Paris.

Un Auteur, qui paroît zélé pour le bien public, vient de publier un Ouvrage intitulé *l'Abondance rétablie, ou Moyens de prévenir en France la diſette des beſtiaux, en même temps qu'on augmente la fertilité des terres* (a). On ne peut que lui ſçavoir gré de ſes bonnes vues, & il paroît même que ſes principes en général peuvent être utiles ; mais il me ſemble que ce qu'il dit ſur les jacheres ſeroit très-nuiſible à l'Agriculture & à la multiplication des beſtiaux, s'il étoit ſuivi. L'Auteur avance que dans de certains Pays il n'y a point de jacheres, & que les terreins y produiſent tous les ans. Il peut ſe trouver quelques terres aſſez fécondes pour porter deux ou trois ans de ſuite ; mais ce cas extraordinaire ne peut faire loi. Par un tel ſyſtême, on auroit bien-tôt épuiſé les ſucs nourriciers de la terre, & il faudroit enſuite trop d'engrais pour les réparer. Il pourroit même arriver que par un travail ſans interruption, la nature d'un bon ſol fût dégradée malgré les engrais ; ajoutez que ces engrais mis, pour ainſi dire, avec les ſemences, n'auroient pas le temps de ſe conſommer & de s'amalgamer avec la terre ; ils ſeroient alors plus de tort aux ſemences qu'ils ne leur ſeroient utiles. D'un autre côté, les labours néceſſaires pour une bonne culture ne pourroient être faits, puiſqu'il y a des Pays où l'on moiſſonne très-tard. Il faudroit donc ſemer preſqu'auſſi-tôt après la récolte. Il eſt très-douteux, pour ne pas dire autrement, qu'une pareille culture puiſſe donner d'abondantes productions. Les engrais d'ailleurs ne ſont pas les ſeules choſes qui améliorent la terre, elle a encore beſoin de labours qui la diſpoſent à recevoir les influences de l'air qu'on regarde avec raiſon comme les véritables principes de la végétation. Ainſi le ſyſtême de ne point laiſſer repoſer les terres ne peut être admis par aucun bon Agriculteur. J'ai vu faire de ces ſortes d'expériences ; mais on s'en eſt bien-tôt repenti ; elles ne pourroient d'ailleurs avoir lieu que dans des terres excellentes, & l'on ſçait que ce n'eſt pas le plus grand nombre : ainſi à quoi bon propoſer un tel ſyſtême.

Outre la culture de la terre, qui ne pourroit pas être bien faite, il y a encore un autre inconvénient ; c'eſt de priver les beſtiaux de pâturages dont la Communauté a ſouvent beſoin. Il y a deux avantages à laiſſer les terres en jacheres ; le premier de fournir de la nourriture au bétail, & le ſecond de fumer le terrein par le moyen des beſtiaux qui y paiſſent. Il ſemble que tous ces motifs ſont ſuffiſans pour détruire l'opinion de ceux qui avancent qu'on pourroit faire travailler continuellement les terres.

(a) *Cet Ouvrage n'eſt point parvenu à notre connoiſſance.*

AVIS.

Les Religieuſes Urſulines de Giſors, en Vexin Normand, menacées ci-devant d'une deſtruction prochaine, viennent d'être ſolidement rétablies ; elles ſe propoſent, conformément à leur Inſtitut, de reprendre des Penſionnaires au 1ᵉʳ d'Avril de la préſente année 1769. Cette nouvelle nous a paru d'autant plus intéreſſante, que juſqu'à préſent nombre de Demoiſelles, tant de Paris que de la Province, ont reçu dans cette

Maiſon l'éducation la plus diſtinguée. Les parents peuvent être aſſurés d'y trouver encore le même avantage pour leurs enfans.

Il y a en outre dans la Ville, pour la Muſique & le claveſſin, un excellent Maître, aſſez connu par la ſupériorité de ſes talens.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 22 Mars 1769.	AMSTERDAM le 20 Mars.	CADIX. le 7 Mars	LONDRES. le 17 Mars.
Amſterdam, . 55 . .	Paris, 54 à 2 ½ . .	Paris, 76 ¼ ½ à 105 j.	*Eſcalins*
Lond. . 32 . . .	Lond. 34 5 . . .		Amſt. à 2 uſ. . 34 9
	Bord. 54 . .		Dito à nue . . 34 5
Hambourg, . . 182	Madrid. 93 ¾ . . .		Hamb. à 2 uſ. ½ 33 4
	Cadix. 93 ½ 3 8e . .	Amſterd. 96 ½ 100 j.	*Den. ſt.*
Madrid, . . 14 19			Paris à un j. d. d. 31 5 8e
Cadix, . . 14 18	Liſbonne		Dº à 2 uſ. . 31 3 8e
	Veniſe.	Londres, . 40 3 8e	Bordeaux. 31 ¼.
Livourne, . 95 ¾	Gênes, ...		Cadix. . . 39 ¼
	Livourne, . . .		Liſb. . . 66 5 8e
Lyon, . . . ½ .	Hamb. . 33 3 8e .	Madrid. . . au pair	Livourne, . 50 5 8e

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 6 Mars 1769.*

Nº. 1. Sur l'objet des Requêtes préſentées au Parlement par les Marchands Tanneurs & Corroyeurs.

COmme on eſt occupé actuellement à ſolliciter des changemens concernant les importations & les exportations du cuir, il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui font le commerce de cette marchandiſe ne tinſſent pas une conduite ſemblable à celle qu'il eſt trop ordinaire aux Négocians, Marchands & Manufacturiers de tenir dans les Requêtes qu'ils préſentent au Gouvernement, en le trompant par des prétextes ſpécieux, & en lui préſentant des projets qui ne tendent qu'à leurs propres avantages particuliers, & qui cauſeroient en même temps le plus grand préjudice au bien public.

Ce qui a tranſpiré juſqu'ici de leurs projets inſpire une juſte défiance ſur leurs intentions, ſur-tout par la demande qu'ils ont faite d'une gratification de 2 ſols 6 den. ſter. pour chaque peau en verd qui ſeroit importée.

Les Commerçans en cuir tanné prétendent que la principale cauſe du haut prix actuel de cette marchandiſe ne provient pas de la quantité qui en eſt exportée, puiſque l'exportation, qui s'en eſt faite depuis quelques années, n'a pas été auſſi conſidérable qu'elle l'étoit autrefois, mais de la rareté des peaux ou cuirs verds, laquelle en a conſéquemment fait hauſſer le prix.

La conſommation du cuir tanné en Angleterre s'eſt accrue, diſent-ils, ſi conſidérablement, que la quantité de cuirs verds que produit ce Royaume ne peut y ſuffire, & encore moins aux demandes pour l'exportation : juſques-là leur raiſonnement eſt fort juſte, mais on peut leur demander s'il s'enſuit de-là qu'il ſoit néceſſaire d'accorder une gratification pour l'importation des cuirs verds ? Leur allégation ne prouve t-elle pas au contraire que ce ſeroit charger le Public

d'une dépenſe inutile ? Car ſi les cuirs verds ſe vendent beaucoup plus cher dans les Marchés Anglois que dans ceux de l'Etranger, ce haut prix, qui eſt une gratification naturelle, n'eſt-il pas plus que ſuffiſant pour engager les Etrangers à envoyer leurs cuirs verds dans les Marchés d'Angleterre ? Ils ſont découragés aujourd'hui par un droit qu'ils ſont obligés de payer pour l'importation de leurs cuirs verds en Angleterre. Malgré ce découragement, ils continuent cependant à en importer . . . . Quel eſt donc l'heureux effet qu'on pouvoit attendre d'une gratification pour l'importation, ſi ce n'eſt de voir ceux qui entreprendront ce Commerce, auſſi-tôt après la gratification accordée, faire des gains conſidérables aux dépens du Public ? C'eſt préciſément ce qui eſt arrivé à la ſuite de la gratification accordée ſur l'importation du grain. Le Parlement ne peut pas toujours facilement appercevoir les fâcheuſes conſéquences qui réſulteroient de l'interruption du cours naturel de la balance du Commerce dans le prix des marchandiſes, par le moyen des droits ou des gratifications. Un Miniſtère prudent doit bien prendre garde de ſurcharger d'impôts une branche de Commerce qui promettroit de devenir floriſſante, ou d'en trop encourager une autre par les gratifications : car, dans le premier cas, la balance naturelle dans le prix des marchandiſes pourroit être emportée par le poids des droits ; & dans le ſecond, les gratifications pourroient n'être d'aucune utilité. S'il agiſſoit autrement, on pourroit le comparer à un homme jouiſſant d'une ſanté parfaite, qui prend continuellement des drogues, parce qu'il s'imagine être malade. La ſeule opération qui me paroiſſe néceſſaire aujourd'hui, c'eſt de retirer le droit ſur l'importation des cuirs. Ce changement ne fera aucun tort au Gouvernement dans ſon revenu, parce que la ſuppreſſion de ce droit donnant l'entrée à une plus grande quantité de cuirs verds, le revenu additionnel que procurera le droit mis ſur les cuirs tannés, le dédommagera beaucoup de la perte du droit ſur l'importation des cuirs verds.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

RÉPONSE

De M. Pauſton à l'Habitant des Cevennes ; au ſujet des loix du mouvement (a).

Il eſt bien étonnant qu'on s'efforce de de bannir d'une Science qui s'occupe uniquement des *effets*, le ſeul principe qui nous apprend à les déduire de leurs cauſes ! Croit-on rendre cette Science plus attrayante, en la hériſſant, comme l'on fait, de formules algébriques, ſouvent arbitraires & chymériques ? D'ailleurs, comment peut-on mettre en queſtion un rapport que l'on refuſe de connoître ? Les preuves qu'on apporte pour détruire l'axiome, que *les effets ſont comme leurs cauſes*, ne ſervent rien moins qu'à en démontrer la fauſſeté ; *car*, 1°. *imaginons*, avec notre Adverſaire, *un corps qui ait la faculté de ſe mouvoir avec une certaine viteſſe, & que cette faculté eſt détruite par un obſtacle invincible ;* 2°. *concevons que ce corps ſe meut uniformément avec la même viteſſe ;* 3°. *enfin qu'étant en mouvement avec la même viteſſe, cette viteſſe eſt détruite par une cauſe quelconque, de ſorte qu'après un certain temps, la viteſſe ſoit zero*, il eſt clair que, dans le premier cas, l'effet ſe réduit au produit de la maſſe, d'une viteſſe infiniment petite & d'un temps infiniment petit ; dans le ſecond cas, l'effet eſt proportionnel au produit de la maſſe, d'un temps fini & d'une viteſſe auſſi finie ; ce cas a lieu dans l'équilibre des machines dans leſquelles la durée de l'action de la puiſſance & celle de l'action de la réſiſtance ſont toujours la même ; & dans le troiſième cas, l'effet eſt proportionnel au produit de la ſimple preſſion ou de la maſſe, par la viteſſe du mobile & par la durée de l'action de la cauſe qui l'a mis en mouvement.

Le choc des corps & les tractions des puiſſances peuvent donc, dans tous les cas, ſe meſurer par le produit de la maſſe, de la viteſſe & du temps ; & lorſque le prétendu Habitant des Cevennes ſoutient le contraire, il parle contre l'évidence & l'expérience : auſſi ne dit-il pas un mot de celle dont je lui rapporte les circonſtances. Je voudrois bien

(a) *Voyez la Gazette N°. 12 de cette année.*

ſçavoir ce qu'il entend par une ſomme ou un produit de viteſſes. Je pourrois m'étendre davantage ſur cette matiere, mais il me ſuffit ici de répondre aux foibles objections que l'on me fait; & pour engager l'Habitant des Cevennes à conſulter plutôt la raiſon que l'article *Force* du Dictionnaire Encyclopédique, je lui fais cette queſtion : *s'il eſt indifférent de meſurer le choc des fluides par leurs ſimples viteſſes ou par deux quarrés ?* S'il me répond que oui, je n'ai plus rien à lui objecter ; mais s'il me répond que non, & qu'on doit le meſurer par le quarré de la viteſſe, il prononcera lui-même ſa propre condamnation ; car les fluides n'agiſſent ainſi qu'en vertu des forces vives, & non pas en conſéquence du faux raiſonnement que l'on fait pour démontrer ce principe. J'ajouterai encore que je ne ſuis pas le premier, comme je l'avois cru d'abord, qui ait eu des idées de cette doctrine; elle ſe trouve dans un Mémoire du célébre Profeſſeur Wolf, inſeré avec ceux de l'Académie Impériale de Petersbourg, tome 1. Elle mérite aſſurément plus d'accueil qu'on ne lui en a fait juſqu'ici, & qu'on la développe davantage; c'eſt ce que je tâche de faire.

DE BORDEAUX, *le 16 Mars 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 43 à 46, quatriéme ſorte, 40 à 42, petits ſucres, 38 à 39, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 29 à 33, du Cap, 27 à 31, de Saint-Louis, 26 à 30, de la Martinique, 22 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 19 ß 6 ₰ à 20 ß, d°. marchand, 18 ß 6 ₰ à 19 ß, d°. vieux, 17 ß à 17 ß 6 ₰. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 17 ß 9 à 18 ß, d°. marchand, 17 ß à 17 ß 6 ₰, d°. vieux, 16 ß à 16 ß 6 ₰. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 ℔ à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 15 à 18 ß, d°. marchand, 5 ℔ 12 ß, dito ordinaire, 5 ℔ 5 à 8 ß. Coton Saint-Domingue, le quintal, 90 à 103 ℔, dito de la Martinique, 75 à 85 ℔, rocou, 22 à 23 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 ₰ à 13 ß, ſyrop de rafinerie, le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 130 ℔ les 32 veltes, ſans demande.

Nota. C'eſt par erreur qu'on les a miſes à 135 ℔ l'ordinaire précédent ; elles étoient, comme aujourd'hui 16, à 130 ℔ auſſi ſans demande.

Les prix des Chanvres & Cordages ſont les mêmes que ceux du 19 Janvier.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 25 Mars 1769.*

	℔	ß		
Or de Portug. à . .	722			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à . . .	704			marc.
Les guinées à . . .	716			marc.
Ducats à	99			marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	100	01		once.
Or à 20 karats à . .	84	10		once.
L'argent à 11 ₰ 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 ₰ 10 gr. à	52	1	6	marc.
Piaſtres, ...	48	17	6	marc.

FINANCES.

ARREST

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI ;

Portant ſuppreſſion, à compter du premier Avril 1769, de la Caiſſe d'Eſcompte établie par celui du premier Janvier 1767.

Du 21 Mars 1769.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, l'Arrêt rendu en icelui le 1^er^ Janvier 1767, portant établiſſement d'une Caiſſe d'Eſcompte, dont un des objets principaux étoit de remplir, au lieu & place du Banquier de Sa Majeſté, les ſervices dont il avoit juſqu'alors été chargé : Et Sa Majeſté s'étant fait rendre compte de la ſituation de

ladite Caiſſe, ainſi que des effets qu'ont produit ſon établiſſement & ſes opérations, ſoit à l'égard des ſervices pour leſquels elle étoit chargée de fournir des fonds en eſpeces, moyennant les valeurs qui lui ſeroient remiſes, ſoit relativement aux avantages que Sa Majeſté s'étoit propoſé de procurer à ſes Sujets, en leur donnant un moyen d'acquitter leurs engagemens par l'eſcompte de valeur dont ils ne pourroient pas attendre l'échéance, ſoit enfin par rapport au crédit public & à la circulation des eſpeces. S. M. a été ſatisfaite du bon ordre dans lequel ladite Caiſſe a été régie, & de l'intelligence avec laquelle ſes opérations ont été conduites : Mais Sa Majeſté a en même temps reconnu que par des cauſes indépendantes des ſoins & de l'aſſiduité que les Directeurs ont apportés à ſon adminiſtration, la circulation ſe trouvoit ralentie ; que les verſemens au Tréſor royal des fonds deſtinés aux différens ſervices en éprouvoient quelquefois des retards, & que pour y remédier, il étoit à propos de ſupprimer ladite Caiſſe, & de prendre de nouvelles meſures pour donner plus d'activité à la rentrée des fonds qui doivent être portés au Tréſor royal. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur Général des Finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ART. I^er. La Caiſſe d'Eſcompte établie dans la Ville de Paris, par Arrêt du Conſeil du 1^er Janvier 1767, & dont la durée devoit avoir lieu juſqu'au dernier Décembre 1776, ſera & demeurera ſupprimée au 31 du préſent mois.

II. Il ſera fait à ladite époque une balance pour conſtater les bénéfices pendant le premier quartier de la préſente année, ainſi qu'il en été fait une à la fin de chacune des deux années précédentes, en exécution de l'article XVII dudit Arrêt du 1^er Janvier 1767 ; & de ſuite il en ſera fait une générale pour établir la totalité des bénéfices & intérêts juſqu'à ladite époque du 31 du préſent mois. Leſdites balances ſeront arrêtées par les Directeurs, & il en ſera fait deux doubles, dont un ſera préſenté au ſieur Contrôleur Général des Finances, pour en être par lui rendu compte à Sa Majeſté ; & un autre par lui viſé, de l'ordre de S. M. ſera remis au dépôt de ladite Caiſſe. Et pourront les Actionnaires, depuis le 15 Avril prochain juſqu'au 1^er Juin ſuivant, uſer de la faculté à eux donnée par l'article XXVII de l'Arrêt du 1^er Janvier 1767, de demander communication, par la voie des Syndics qu'il leur ſera libre de nommer à cet effet au nombre de ſix, des balances qui auront été arrêtées & ſignées, leſquelles ſeules feront le compte & fixeront le ſort deſdits Actionnaires, qui ſeront tenus de s'en rapporter auxdites balances.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. J. 1769.
Maupaſſant,	4^e.	D.	31
Baillot,	23^e.	G.	1
Bardin,	36^e.	C.	1
De la Rue fils,	50^e.	J.	25

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars 1769.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
Ac. des Indes.			1070
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.			25 24m
Prom. à 4 p %.			46
Ac. des Fermes.			845
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
3^e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.			59 ½
Emp. de 50 mil.	ſans cours	ſans cours	43
Emp. de 30 mil.			47 ½
Col. 1759.			
Canada.			48 ½
4^e. L. Epoques.			15 ½
Nouette.			46 ½
Ac. de la caiſſe			997 ½
CONTRATS.			
Bill. de la Com. tirage de la C.			
Sur la Ville.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 25.

DU HAVRE.

IMPORTATION *de Janvier.*

IL eſt entré dans ce Port pendant le courant du mois de Janvier 1769, trente-trois Bâtimens François, dont 1 venant du Cap, 1 du Port au Prince, 1 de la Trinité, 5 de Marſeille, 1 de Toulon, 2 de Dunkerque, 2 d'Alicante, 2 de Lisbonne, 1 de Saint Malo, 1 de Painpol, 1 de Dahouet, 1 d'Auxierne, 2 de Treguier, 1 de Brehat, 2 de Saint Valery ſur Somme, 2 de Dieppe & 7 de Rouen.

Seize Anglois, dont 1 venant de Cette, 1 de Londres, 1 de Trangford, 1 de Cheſter, 1 de Newcaſtle, 1 de Limerick, 4 de Corck & 6 de Dublin.

Quatorze Hollandois, dont 1 venant d'Alicante, 1 de Middelbourg, 1 de Hambourg, 2 de Dantzick, 1 de Terveer & 8 d'Amſterdam.

Deux Eſpagnols, dont 1 venant de Londres & 1 de Saint Ander.

Il a été importé par ces différens Btimens 614568 liv. de ſucre, 144787 liv. de café, 52874 liv. de coton, 29755 liv. d'indigo, 205 liv. de cacao, 32 bariques de tafia, 3710 demi-caiſſos 73 tierces-caiſſes, 250 caiſſes de ſavon, 177 balles de coton de Smyrne, 275 balles de laine, 1448 balles de ſoude, 278 pieces d'eau-de-vie, 80 pieces d'huile d'olive, 64 pieces de vinaigre, 7588 barils 443 demi-barils de bœuf, 530 frequins 75 demi-frequins de beurre, 50 ancres de lard, 26 barils de ſaumon, 315 caiſſes de chandelles, 6 futailles de ſuif, 270 pieces de plomb, 381 boucauts de tabac, dont 200 pour le Havre & 181 pour Paris, 2210 tonneaux de froment, 460 tonneaux de ſeigle, 71 tonneaux de bled méteil.

IMPORTATION *de Février.*

Il eſt entré au Havre pendant le courant de Février 1769, douze Bâtimens François, dont 1 venant de la Martinique, 2 de Marſeille, 1 de Toulon, 1 de Dunkerque, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 2 de Quimper, 1 de Pinmarck, & 2 de Pont-l'Abbé.

Neuf Anglois, dont 1 venant de Londres, 1 de Dundée, 1 de Drocheda, 1 de Voxford, 1 de Cowes, 2 de Glaſcow & 2 de Corck.

Trois Hollandois, dont 1 venant de Roterdam, 1 de Hambourg & 1 de Konigsberg.

Un Eſpagnol venant de Bordeaux.

Il a été importé par ces différens Bâtimens 171558 livres de ſucre, 98362 livres de café, 26811 liv. de coton, 5275 livres de cacao, 25 cuirs, 597 demi-caiſſes 18 caiſſes de ſavon, 44 pieces d'huile d'olive, 668 barils de bœuf, 100 frequins de beurre, 78 barils de ſaumon, 219 barils de maquereaux, 3365 pains de fromages, 10665 livres de lin, 691 boucauts de tabac pour le Havre, les 268 boucauts venus par le Navire le *Polomack* qui étoient deſtinés pour Paris, ayant été renvoyés de Rouen pour reſter au Havre, 452 tonneaux de froment, 201 tonneaux de ſeigle.

DÉPART *de Navires.*

Du 8 au 11 Mars il eſt ſorti du Port du Havre 17 Navires François & 7 Etrangers, ſçavoir; des François, la *Concorde*, Capitaine *Tibon*, allant au Port au Prince; la *Pauline*, Capitaine *Rabier*; la *Fortune*, Capitaine *Papillon*; le *Diomede*, Capitaine *la Jonquiere*, allant tous trois au Cap & à S. Domingue; l'*Aimable Eliſabeth*, Capitaine *Thuillier*; l'*Utile*, Capitaine *Cecire*, allant tous deux à la Guadeloupe; l'*Eliſabeth Marie*, Capitaine *Boutard*, allant à la Martinique; la *Chaſte Suzanne*, Capitaine *Ouin*, allant à la Trinité, chargés tous de diverſes marchandiſes; l'*Orient*, Capitaine *Sauvin*, allant à Cadix & à Marſeille chargé de quelques marchandiſes; le *Nouveau Mercure*, Capitaine *Leclerc*, allant à Cadix ſur leſt; l'*Aimable Portugaiſe*, Capitaine *Leclerc*; l'*Amitié*, Capitaine *Blot*, allant tous deux à Bayonne, le premier chargé de lin crud, le ſecond ſur leſt; la *Notre Dame de Boulogne*, Capitaine *Vallet*, allant à la Rochelle; le *Cheval Marin*, Capitaine *Carron*, allant à Bordeaux tous deux ſur leſt; la *Ville de Fecamp*, Capitaine *Augé*; la *Joſeph Auguſte*, Capitaine *Levaſſeur*, allant tous deux à Breſt avec bois de conſtruction; le *Charles*, Capitaine *Legolfe*, allant à l'Orient en deſtination pour les Indes; des Etrangers, le *Polomack*, Capitaine *Hoir*; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Craidfort*; la *Liberté*, Capitaine *Bebell*, tous trois Anglois, le premier allant à Glaſcow, le deuxiéme à Dundée, tous deux ſur leſt, & le troiſiéme à Portsmouth chargé de plâtre; le *Saint Joſeph*, Capitaine *de la Hormaza* Eſpagnol, allant a Bilbao ſur leſt;

le *Stanislas Auguſte*, Capitaine *Hepper* de Dantzick, allant à ce même Port avec café, indigo & leſt; la *Victoire*, Capitaine *Sablius*; la *Louiſe Galere*, Capitaine *Buyſman* tous deux Hollandois, allant l'un & l'autre à Lisbonne ſur leſt.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 9 au 15 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 14 Bât. Franç. & 2 Etrangers: ſçavoir, des François, *la Parfaite*, de 100 tonneaux Capitaine *Tanays*; l'*Hermione*, de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre-Beau*, venant tous deux de la Martinique; *le Saint-Jacques*, de 100 tonneaux, Capitaine *Laborde Dondats*, venant de Saint-Domingue, chargé, ainſi que les deux autres, de marchandiſes des Colonies; l'*Aimable Berger* de Plaſſac, Capitaine *Bergé*, venant d'Oleron avec peaux de vaches apprêtées; *la Marie*, Capitaine *Taudin*; l'*Aimable* de Plaſſac, Capitaine *Lettu*, venant tous deux de la Rochelle avec thé, morue ſeche, ſardines, toile & autres marchandiſes; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Poireau*; *la Jeanne-Marie* du Carnac, Capitaine *Blez*, venant tous deux de Redon avec merin, toile, fil & autres; *la Marie Raymonde*, de Quimper, Capitaine *Denic*, venant de la Corogne avec peaux de bœuf en poil; *la Marguerite de Bonne Alliance*, de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Mandret*, venant des Salbles d'Olonne avec morues vertes & gouamon; *le Saint-Pierre* de Dieppe, Cap. *Bourdon*, venant de Dieppe, chargé de harengs; *la Proſperité* de Landerneau, Capitaine *Kerros*, venant de Landerneau avec toile, ſuif & planches; *la Brune* de Saint-Malo, Capitaine *Guiomard*, venant de Breſt avec bariques vuidanges à vin; les *Trois Amis* d'Arcaſſon, Capitaine *Crabey*, venant d'Arcaſſon chargé de térébenthine des Etrangers; le *Lambertus* de 140 tonneaux, Capitaine *Belbeſon*, venant de Roterdam avec baleine coupée, lin en rame & peigné, garance, muſcade, girofle, fromage, fer, acier, cloux, rubans de fil, planches de ſapins & panneaux de chêne; *la Paix* d'Amſterdam & de 150 tonneaux, Capitaine *Baukes*, venant de Saint-Sebaſtien, avec traques d'avirons bruts, fer en barres, vin d'Eſpagne, feuillard, rognures de cartes, &c.

DE MARSEILLE.

ARRIVE'E *de Navires.*

Du 6 au 13 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 17 *Bâtimens* François & 16 Etrangers, venant de la Nouvelle Yorck, d'Amſterdam, de Quimper, de la Roche *Bernard*, de Penerf, de la Rochelle, de Lisbonne, de Cadix, de Smyrne, d'Alexandrette, de Chypre, de Tripoly, de Cely, de Lalicate, de Carthagene, d'Almerie, de Palamos, de Fiume, de *Barcelonne*, de la *Baſtie*, de Genes, de Nice, de Martigues & de Toulon, chargés d'huile, cercles, fruits, amandes, poiſſon ſalé, riz, cuirs, bois de breſil, ſoude, filets, eſpars, fuseaux, merein à bariques, avoine; mais parmi ces Navires 3 venoient de Genes, 1 de la Roche *Bernard*, chargés de froment, & 1 de Quimper avec de la farine.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 52 *Bâtimens* François & 26 Etrangers; des premiers, le Navire l'*Entreprenant*, Capitaine *Bernard Alexandre Rouviere* alloit à la Martinique; les autres alloient à la Ciotat, à Toulon, à Hieres, à Menton, à Agde, à Cannes, à Arles, à Cette, en Rouſſillon, à Nice, à Antibes, à Genes, en Corſe, à San Remo, à Livourne, à *Bandol*, à *Bormes*, à Naples, à Palerme, à Meſſine, à Palma, en Eſpagne, à *Barcelonne*, à Malthe, en Syrie, à Saint Nazaire, au Havre & à Saint Valery, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 4 Avril.

AGRICULTURE.

REPLIQUE

De M. Hic Fame *à M. Thierriat.*

M. Thierriat a la complaiſance, Meſſieurs, de commencer ſa lettre, inſerée dans votre Gazette Nº. 21, par dire que la mienne Nº. 16 l'a un peu plus ſatisfait; en ſuivant le bon exemple qu'il donne, d'annoncer ainſi ſon approbation ou déſapprobation, je puis dire que je n'étois pas beaucoup ſatisfait de ſa Lettre Nº. 20. Je me propoſois d'y répondre, lorſque cette derniere m'eſt parvenue, & pour cela, il m'auroit fallu diſcuter de nouveau d'où viennent à l'air les benignes influences qu'il communique à la terre & aux plantes, ſi les amendemens, dont M. Thierriat convient qu'on fertiliſe la terre, ſont autre choſe que des matieres terreſtres; j'aurois encore obſervé que beaucoup de champs n'avoient que cinq ou ſix pouces de bonne terre; qu'on trouvoit au-deſſous une terre argilleuſe, qui ne doit pas être répandue & amenée ſur la ſurface, qu'après avoir été bien travaillée, & dans des cas de néceſſité; que ſi ſon obſervation ſur la terre, tranſportée par le Seigneur ſon voiſin, eſt dans ce cas, la conſéquence qu'il en tire n'eſt pas applicable à notre thèſe, non-plus que celle du creux dont le Tuillier a enlevé la terre pour faire de la brique, parce qu'on ſçait d'abord que la terre, propre à faire des briques, n'eſt pas de la meilleure eſpece pour ſemer, & qu'à plus forte raiſon, quand on a elevé la premiere terre qui étoit la plus drue, la mieux labourée, il ne reſte plus qu'une terre matte & ſpongieuſe, qui fait la baſe de ces ſortes de terreins.

Mais pourquoi nous diſputer ſur cela? Le mal entendu entre M. Thierriat & moi vient peut-être de ce que le terrein qu'il cultive eſt communément de cette nature: il ſemble l'annoncer, en donnnant comme une exception caſuelle quelques veines de terre, où en deſcendant profondément on trouve de bonne terre; au lieu que dans le pays que j'habite, ce bon terrein eſt auſſi commun qu'il paroît rare de ſon côté: au reſte nous ſommes d'accord, dès-lors qu'il ne nie pas que cette terre ne ſoit fertile, quoique tirée plus bas des ſix pouces de ſuperficie qu'il avoit preſcrits; il ne lui reſte qu'à faire l'expérience ſur nos terres, qui le convaincra que du jour au lendemain elles ſont plus fertiles que celles qui étoient ſur la ſurface; qu'elles n'ont pas beſoin d'amendemens & ſe conſervent pluſieurs années en cette qualité, parce que, quoiqu'elles ſoient du même grain & de la même qualité que les premieres, elles ont au-deſſus d'elles l'avantage d'être neuves, d'avoir tous leurs ſels, qui n'ont été épuiſés par aucune production. Si c'étoit des pluies & de l'air que la terre tirât tous ſes amendemens, elle n'auroit pas beſoin d'engrais, encore moins de repos; il ne faudroit pas en varier les cultures; elles ſont toute l'année expoſées aux mêmes amendemens, & par conſéquent ſe trouve-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

roient toujours également fertiliſées. On trouve du côté de la Breſſe des contrées, dont les terres ſont ſi abondantes en ſels, qu'on ſe donne bien de garde d'y mettre aucun engrais ; l'attention du Laboureur eſt de les épuiſer autant qu'il peut, & malgré cela, il y craint toujours la trop forte production, qui fait verſer les grains & coucher par terre avant que l'épis ait ſa maturité.

D'où vient cette grande fertilité, ſi ce n'eſt de la terre ? L'air & les pluies ſont dans ce pays les mêmes qu'ailleurs. Si c'étoient l'air & les pluies qui fourniſſent les ſels de la production, les terres ſeroient par-tout les mêmes, dès lors que ces ſels pourroient les pénétrer : cependant il y a autant, & plus de diverſité dans les terres, qu'il y a d'arpens.

Je n'ai jamais conteſté que l'air, la pluie & les autres humidités n'apportaſſent des ſels à la terre : pour preuve, il n'y a qu'à interroger le premier Salpétrier ; il dira que les matériaux dont il vient de tirer le ſalpêtre, mis en monceaux & expoſés à l'air, au bout de trois ou quatre ans donneront autant de ſalpêtre que la premiere fois.

Toute la difficulté n'exiſtoit entre nous que de ſçavoir d'où viennent ces ſels. On ne peut pas diſconvenir que l'air & le ſoleil n'en attirent continuellement ; les exhalaiſons ſont extraites de la terre ; la fumée même du feu, qui ſe perd dans l'air, n'eſt que l'humidité & les particules les plus ſubtiles aëriennes & terreſtres qui compoſoient la plus grande partie des matieres combuſtibles.

Que deviennent-elles ainſi élevées, ſi elles ne retombent pas ſur la terre ? Et ſi elles y retombent, c'eſt une reſtitution qui lui eſt faite de ce qui lui avoit été enlevé.

Que ces ſels ſoient plus élaborés, plus perfectionnés dans l'air, cela peut être ; mais nous n'en avons aucune certitude : ce qui eſt connu, c'eſt que par eux-mêmes, ſans les ſels propres à la terre, qu'elle fournit à tous les végétaux, ils ne ſuffiroient pas à la plupart des plantes ; pour le mieux, il faut encore des engrais, qui ſont des matieres terreſtres, leſquelles ne tiennent rien de la pluie & très peu de l'air & ſouvent il faut encore renouveller la terre épuiſée ; les caiſſes en fourniſſent la preuve, puiſqu'il faut les renouveller, quoiqu'elles ſoient expoſées à l'air, à la pluie & aux roſées.

Mais à quoi bon diſcourir davantage ; nous ne ſommes plus ſi éloignés, M. Thierriat & moi ; & ce qui reſte indécis entre nous ne ſe terminera pas dans nos écrits, qui, plus prolongés, ne ſerviroient qu'à fatiguer le Public. Je ſouffre dès à préſent de le voir ſi ſouvent occupé à lire des diſcuſſions venant de moi ou à moi adreſſées.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des differens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 22 juſqu'au Samedi 25 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 95 muids 2 ſept. de froment, 17 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 328 muids 10 ſeptiers de farines, il reſtoit de l'autre marché 133 muids de froment, 25 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 794 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 228 muids 2 ſeptiers de froment, 43 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 1123 muids 6 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 69 muids 4 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 182 muids 11 ſeptiers, ce qui a fait 252 muids 3 ſeptiers.

Le Samedi 25 Mars, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1647 muids, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 396 muids ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1251 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 32 ℔ ; le ſeigle, de 18 à 20 ℔ ; le froment a été vendu à la Grêve, de 27 à 32 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 13 ß 3 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 16 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰ ; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ ; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.				GRENOBLE.				LIMOGES.				MOULINS.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	f	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
AUCH.	23	19		Briançon.	23	12	6	Angoulême.	24*	11	9	Aubuſſon.	19	7	
Auvillars.	20	12	6	Creſt.	25	17	6					Château-Chi.	24*		
Beaumont.	23		9	Embrun.	22*	10		Bourganeuf.				Decize.	21		
Fleurance.	18*	5		Gap.								Evaux.	17	5	2
Girons.	20	5		GRENOBLE.	24	8	6					Gannat.	18	13	4
Grenade.	24	16		Buis.	28	6	8	Brive.	21	6	6	Gueret.	21		
Lectoure.	23		9	Montelimart.	28*	12						Montluçon.	17	4	
Iſle Jourdain.	23	17	1	Romans.	27	19						Montmarault.	16*	16	
Mirande.	21			Valence.	26			LIMOGES.	18			MOULINS.	21	12	
Montrejau.	22	13	5	Vienne.	24							Nevers.	20	16	
Muret.	23	18						Tulle.	16*	13	8	S. Pierre le M.	18		
Nogaro.	20	16	8									St. Pourçain.	22	4	
Tarbe.	24*	7	6												
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	6	1	From. le ſep.	25	14		From. le ſep.	20	2	11	From. le ſep.	19	16	6
Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	10	8	3	Avoine le ſ.	9	5	4	Avoine le ſ.	5	14	5	Avoine le ſ.	4	18	11
Foin le q.	2	12	11	Foin le q.	3	1	5	Foin le q.	2	11		Foin le q.	2	2	2
Paille le q.	1	1	1	Paille le q.	2	18	2	Paille le q.	1		7	Paille le q.		14	

OBSERVATIONS

Sur la Suie de cheminée, par M. Sarcey de Sutieres.

Tout ce que M. Wallerius annonce ſur la ſuie de cheminée (*a*) ſe trouve entierement conforme à ce que j'ai publié; je ferai ſeulement une obſervation ſur ce qu'il dit que les Anglois préférent une tonne de ſuie à une charreté de fumier. La ſuie de cheminée ſeule ne doit point être préférée aux fumiers de baſſe cour; elle ne peut ni ne doit être employée comme engrais, que lorſqu'elle ſera mêlangée avec d'autres matieres. Elle eſt très avantageuſe dans le chaulage, comme je l'ai indiqué lorſque j'en ai donné la compoſition. L'unique occaſion où l'on pourroit en faire uſage ſans aucun mêlange, ce ſeroit d'en répandre ſur les prairies; elle y feroit périr la mouſſe avec les mauvaiſes herbes, & donneroit une vivacité ſurprenante aux herbages. On peut encore en ſaupoudrer les plantes potageres, les pêchers, qui ſont dévorés par les inſectes, les fourmis, &c. après les avoir arroſés, afin que la ſuie puiſſe s'attacher, mais dans ce cas on ſaupoudre légerement.

Une tonne de ſuie employée dans le

(*a*) *Voyez la Gazette N°. 23.*

chaulage fertiliſera la ſemence de cent arpens de terre, au lieu que ſi l'on en répandoit ſur la terre, elle ne fertiliſeroit pas un arpent.

ÉCOLE ROYALE VÉTERINAIRE DE LYON.

Le Lundi 20 Mars, quatre Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon furent admis à un concours public, qui eut pour objet les viſceres du cheval.

M. de Fleſſelles, Intendant de la Généralité, préſida à cette ſéance. L'Aſſemblée fut compoſée d'un nombre infini de perſonnes conſidérables, & dont une grande partie étoient très capables de juger des efforts des Eleves qui furent entendus.

Ces Eleves ſont les ſieurs Faure, Falconnet & Bellerocq de la Généralité de Lyon, & le ſieur Millet de la Province de Franche Comté.

Ils tirerent au ſort, ainſi qu'il eſt d'uſage, les billets contenants le nom des viſceres qu'il s'agiſſoit d'examiner.

L'eſtomac & le foie échurent à Millet, les poumons & leurs dépendances à Bellerocq, le pericarde & le cœur à Falconnet, les paupieres & les yeux à Faure.

Les ſuffrages des Juges & du Public ſe réunirent également en faveur de ces quatre Eleves, mais le ſort favoriſa du prix le Sr Millet. La ſatisfaction de l'Aſſemblée a été complette; le petit nombre de concurrens n'a fait aucune impreſſion ſur elle: c'eſt d'une part reſpecter le Public, & de l'autre répondre aux véritables vues de l'établiſſement, que de ſe rendre très-difficile ſur le choix des Eleves dignes de ſe montrer dans ces ſortes de concours.

Maladie épizootique ou ſur les animaux.

Une maladie épizootique s'eſt annoncée avec un appareil formidable ſur une quantité de bêtes à cornes de pluſieurs Paroiſſes de la Province de Breſſe, & a répandu l'alarme dans toute cette Province & dans celles qui lui ſont limitrophes; elle a même excité la terreur juſques dans la Ville de Lyon. M. Amelot, Intendant de la Généralité de Bourgogne, s'eſt adreſſé au Directeur & Inſpecteur Général des Ecoles Royales Vétérinaires, pour obtenir les ſecours que les Eleves de ces Ecoles ſont capables de fournir dans des circonſtances auſſi malheureuſes. Le nommé Braſier, Eleve de celle de Lyon, a été envoyé auſſitôt dans la Paroiſſe de Meximieux, où il eſt arrivé le premier du mois de Mars. Quarante-ſix animaux y étoient morts avant ſon arrivée; il en a traité, ſuivant les états qu'il en a remis, certifiés véritables par M. de la Cua, premier Syndic perpétuel de la Ville de Montluet, par M. Doyen, Curé de Meximieux, par M. Gayot de la Rajaſſe, Doyen du Chapitre, par MM. Jacquemet & Beaublet, Syndics de Meximieux, trois cents cinquante-ſept. Il en eſt mort trois entre ſes mains, cent quarante-trois ont été radicalement guéris, & deux cent onze ont pris les remédes préſervatifs avec le plus grand ſuccès.

Ce même Eleve eſt auſſi-tôt après parti pour les Paroiſſe de Perouge, Faramant & Loye. Il a traité, ſuivant les états qu'il a rapportés, certifiés véritables par M. de Courteville de la Paroiſſe de Perouge, & MM. Chaland & Buiſſon, Bourgeois de Loye, cent trente-ſix animaux, dont deux ſont morts, quarante-quatre ont été parfaitement guéris & quatre-vingt-dix ont été préſervés; il en eſt mort 18 avant ſon arrivée. Voilà plus de neuf mille bêtes à cornes conſervées aux Cultivateurs depuis la fondation des Ecoles. De pareils faits bien conſtatés diſſipent tous les doutes que les eſprits les plus prévenus pourroient former contre l'utilité de ces établiſſemens.

Le ſieur Braſier s'eſt conformé dans ce traitement à ce qui a été preſcrit dans les notes imprimées à la ſuite du Diſcours qui remporta le Prix de la Société royale d'Agriculture de Paris en l'année 1765 (*a*). Ces notes ſont dues à M. Bourgelat; & celles qui ont pour objet les maladies épizootiques, inflammatoires & malignes, ont guidé le ſieur Braſier dans cette occaſion, qui lui fait un honneur infini, & dans laquelle il a témoigné le zele le plus grand.

(a) *Cet Ouvrage ſe trouve à Paris chez la veuve d'Houry, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, près la rue S. Jacques.*

COMMERCE.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 10 Mars 1769.*

Sur l'objet des Requêtes préſentées au Parlement par les Marchands Tanneurs & Corroyeurs.

J'AI démontré dernierement l'inutilité de la gratification propoſée ſur l'importation des cuirs verts ; je vais prouver maintenant que cette gratification eſt abſurde & contraire aux plus ſimples principes de politique, ainſi qu'au ſens commun, dans la ſituation actuelle des affaires de ce Royaume.

La loi qui accorde une gratification conſidérable pour l'exportation des grains ſubſiſte toujours, (*a*) & on ignore encore ſi elle ſera ſupprimée en partie ou en entier. Mais examinons quel eſt le but de cette gratification. N'eſt-il pas de mettre les Fermiers en état de ſe défaire de leur ſuperflu dans les marchés étrangers, de ſoutenir par-là le prix de ce qui leur reſte, & de payer les fortes rentes qu'ils doivent à leurs Propriétaires? La gratification ſur l'importation des cuirs produiroit un effet entierement contraire à l'objet de celle qui eſt accordée pour l'exportation des grains, puiſqu'elle tendroit à faire baiſſer le prix des cuirs dans nos marchés : cependant les cuirs ſont, ainſi que les grains, des productions des terres du Fermier, & une de ces gratifications feroit hauſſer le prix d'une de nos productions, tandis que le même encouragement feroit baiſſer le prix de l'autre ; ce ſeroit détruire de la main gauche ce que l'on auroit fait de la main droite.

Il eſt vrai que les Marchands de cuirs prétendent, dans le Mémoire par eux adreſſé au Parlement, qu'ils ſont aſſurés de ne point bleſſer les intérêts du Cultivateur, & que cette gratification ne fera point baiſſer le prix des cuirs d'Angleterre, parce que les demandes qu'en font les Etrangers ſeront toujours auſſi conſidérables qu'auparavant ; mais ce raiſonnement eſt ridicule & manifeſtement contradictoire. En effet, puiſqu'ils prétendent, qu'au moyen de cette gratification pour l'importation des cuirs verts, ils pourront exporter autant de cuirs tannés, ſans gratification, qu'ils en exportent actuellement qu'il exiſte une gratification pour la ſortie des cuirs tannés, ils donnent à entendre qu'ils ſeront en état de vendre les cuirs tannés à meilleur compte qu'à préſent ; & s'ils le vendent à meilleur marché, il eſt évident qu'ils eſperent acheter auſſi à meilleur marché les cuirs verts, car la dépenſe ſera toujours la même : ce ſeroit donc une abſurdité bien groſſiere d'accorder deux gratifications qui ſe croiſent auſſi manifeſtement ; ſçavoir, celle ſur l'exportation du grain, & celle ſur l'importation des cuirs verts ; & s'il eſt utile d'accorder une gratification ſur l'importation des cuirs verts, elle ne peut avoir lieu que lorſque la gratification pour l'exportation des grains ſera entierement ſupprimée. Quand cette gratification ſera ſupprimée, on verra bientôt baiſſer le prix des cuirs verts. En effet, le Fermier ne trouvant point un débouché auſſi avantageux qu'auparavant, pour vendre ſon grain, & voyant que le prix du bétail augmente, il ſemera moins de grains, & il engraiſſera plus de bétail. Le bas prix de la viande en augmentera la conſommation, & il y aura par conſéquent un plus grand nombre de cuirs verts & à meilleur compte. Dès que l'on aura ſupprimé en entier ou en partie la gratification ſur l'exportation des grains, cette ſuppreſſion produira une révolution dans les cuirs, & le haut prix des cuirs & du bétail ſera une gratification naturelle qui engagera le Fermier à en faire venir une plus grande quantité. Il faut donc regarder le haut prix actuel des cuirs verts comme une circonſtance très-heureuſe, puiſqu'elle fournit au Gouvernement une occaſion favorable de ſupprimer la gratification ſur l'exportation des grains en entier ou en partie, ſans obliger les Propriétaires à diminuer les prix de leurs baux : mais comme il pourroit être dangereux à notre commerce de grains avec l'Etranger de ſupprimer tout d'un coup la gratification pour l'exportation des grains,

(a) *Dans le moment actuel elle eſt ſuſpendue par la continuation de la défenſe d'exporter & de la permiſſion d'importer.*

qu'il faudra quelque temps pour changer en pâturages les terres labourables, & que l'effet de ce changement ne pourra pas se faire sentir si tôt sur le prix des cuirs verts d'Angleterre, il pourra être utile de permettre pour un certain temps l'importation des cuirs étrangers, commme un soulagement momentané pour nos tanneries, jusqu'à ce que les effets des causes naturelles, dont je viens de parler, deviennent sensibles. Il sera peut-être avantageux aussi de continuer ensuite pour toujours cette importation libre, si l'on remarque que nos productions ne puissent point remplir toutes nos demandes. Ce sera agir suivant la saine raison, & dans la vue du bien public, tant pour ce qui regarde les Propriétaires des terres, que les Marchands. Mais commencer, ainsi que les Marchands de cuir le proposent dans leur mémoire, par accorder une gratification artificielle sur l'importation des cuirs, en négligeant tous les moyens naturels de s'en procurer, c'est prendre la chose à rebours; ce ne peut être qu'une conduite conseillée par l'intérêt personnel, & il n'y a que des mauvais politiques qui puissent l'appercevoir.

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE BORDEAUX, *le 22 Mars 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere sorte, 51 à 52 ℔, seconde sorte, 48 à 50, troisiéme sorte, 43 à 46, quatriéme sorte, 41 à 42, petits sucres, 38 à 40, communs, 34 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 26 à 32, du Cap, 25 à 31, de Saint-Louis, 24 à 30, de la Martinique, 22 à 25. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 19 ß, d°. marchand, 18 ß à 18 ß 6 ₰, d°. vieux, 17 ß à 17 ß 6 ₰. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 18 ß, d°. marchand, 17 ß à 17 ß 6 ₰, d°. vieux, 16 ß à 16 ß 9 ₰. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß, mêlé, 7 à 8 ℔, cuivré fin, 5 ℔ 15 à 18 ß, d°. marchand, 5 ℔ 10 à 12 ß, dito ordinaire, 5 ℔, 5 ℔ 5 à 8 ß. Coton Saint-Domingue, le quintal, 90 à 102 ℔, dito de la Martinique, 80 à 90 ℔, gingembre gris, 20 ℔, canefice, 40 ℔, cuirs tannés, 50 à 70 ℔, dito en poil, 25 à 40 ℔; rocou, 23 ß, cacao de Caraque, 38 à 40 ß, dito de la Martinique, 12 ß 6 ₰, syrop de rafinerie, le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 130 ℔ les 32 veltes.

Les prix des Chanvres & Cordages sont les mêmes que ceux du 19 Janvier.

DE LA ROCHELLE, *le 18 Mars 1769.*

Prix courants de quelques marchandises.

Froment, de 215 à 220 ℔; orge, de 125 à 128 ℔.

Eau-de-vie de Coignac, 108 ℔.

Sel de chaudieres de Seudres, 860 ℔; d°. de l'Isle de Ré, 1000 ℔.

Sucre brut, de 24 à 30 ℔; sucre blanc, de 43 à 45 ℔; café de Saint Domingue, de 16 ß 6 ₰ à 17 ℔ 6 ₰; indigo cuivré, de 5 ℔ 15 ß à 6 ℔; rocou, 1 ℔ 4 ß; les troisiémes sortes de syrop, de 14 ℔ 10 ß à 15 ℔.

DE NANTES, *le 24 Mars 1769.*

Navires en armement.

Les Navires François le *S. Joseph*, de 150 tonneaux, Capitaine *Guyot*, Armateur M. *de Guer*; & la *Providence de Dieu*, de 260 tonneaux, Capitaine *Dewindt*, sont en charge dans ce Port, le premier pour Guinée, & le second pour Marseille; ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandises sur ce dernier Navire, qui doit partir au plus tard le 10 d'Avril, pourront s'adresser à M. *Stanislas de Croix*, Négociant, Isle Feydeau à Nantes.

Le Navire Etranger en charge dans ce même Port est le *Palmier*, de 120 tonneaux, Capitaine *Pieters Diekson*, pour Middelbourg, Interprete le sieur *Odiette de la Bauche*.

DU HAVRE, *le 25 Mars.*

Le Navire François le *Robuste*, de 240 tonneaux, Capitaine *Alexandre Mouchel* du Havre, est en charge dans ce Port, pour aller en droiture à la Martinique, & partira à la fin d'Avril. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandises,

pourront s'adreſſer à Paris à MM. *Marck* & *Lavabre*; à Rouen à M. *de Leſſart* le jeune, rue des Carmes; & au Havre à MM. *Mouchel* & *Beauſils*, Armateurs.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *1 Avril 1769.*	
Amſterdam,	55
Lond.	32
Hambourg,	182
Madrid,	14 19
Cadix,	14 18
Livourne,	95 ¾
Lyon,	½

MADRID. *le 20 Mars*	
Paris,	15 6 7
Amſt.	40 ¼
Lond.	96

CADIX. *le 14 Mars.*	
Paris,	76 ½
Amſterd.	95 ½
Londres,	40 3 8e
Madrid.	au pair

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 1 Avril 1769.*

	H	6	
Or de Portug. à	716		marc.
Du Mexique à	708		
Du Perou à	700		
Les guinées à	714		
Ducats à	98	10	
Or fin à 23 k. 31			once.
32 à	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d.			marc.
20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10			
gr. à	52	2 6	
Piaſtres,	48	17 6	

FINANCES.

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,
Du 23 Mars 1769.

Concernant le payement des Billets de la Caiſſe de la Colonie de la Louiſiane.

SA MAJESTÉ ayant depuis long-temps donné ſes ordres pour ſe procurer une connoiſſance exacte des anciens Billets de Caiſſe, qui ont été diſtribués dans la Colonie de la Louiſiane, en acquit des dépenſes faites pour ſon ſervice, afin d'en régler le payement ſuivant que ſa juſtice le lui dicteroit; Elle a vu avec peine que quelques ſoins que ſe ſoient donnés ceux qui ont été chargés de l'exécution de ſes ordres, ils n'ont pu parvenir à les remplir, par la diſperſion des Porteurs de ces Billets, en ſorte que la converſion en Récépiſſés du Tréſorier de ladite Colonie, qui avoit été ordonnée, n'a pu être effectuée en totalité, ce qui a empêché juſqu'ici de connoître le montant deſdits Billets, & d'en faire faire le payement, ſuivant la réduction à laquelle S. M. a cru devoir les aſſujettir, d'après le diſcrédit conſtant & exhorbitant dans lequel ils étoient tombés dès avant l'année 1760; diſcrédit qui avoit tellement augmenté depuis cette époque, que Sa Majeſté a été obligée de payer au double, & même beaucoup au-delà, tout ce dont Elle avoit beſoin. Des motifs auſſi certains de la perte que S. M. a faite, ſeroient plus que ſuffiſans pour la déterminer à ordonner une réduction proportionnée ſur la valeur numéraire deſdits Billets; mais Sa Majeſté conſidérant que la privation des intérêts du capital de ces Billets

pendant un certain temps, pouvoit mériter quelqu'attention, Elle s'eſt déterminée à traiter encore plus favoralement qu'ils ne devoient s'y attendre, les Propriétaires deſd. Billets, en réglant leur payement d'une maniere plus avantageuſe. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne :

ART. I. Les anciens Billets de Caiſſe de la Louiſiane, ou les Récépiſſés du Tréſorier particulier de la Colonie dans leſquels ils auront été convertis, ſeront réduits aux Trois Cinquièmes de leur valeur numéraire.

II. Les Porteurs deſdits Billets ou Récépiſſés, ſeront tenus de les rapporter avant le 1er Septembre prochain, au ſieur Marignier, commis aux exercices du feu ſieur Perichon, Tréſorier Général des Colonies, que le Roi commet à l'effet de les retirer & d'en payer le montant ſur le pied de la réduction des deux Cinquièmes, en reconnoiſſances des Colonies produiſant Cinq pour cent d'intérêts, & garnies de leurs coupons, dont le premier payable au mois de Juillet prochain.

III. Défend Sa Majeſté audit ſieur Marignier, de recevoir & de payer pour aucune ſomme deſdits Billets ou Récépiſſés, déduction faite des deux Cinquièmes du capital qui lui ſera repréſenté, ſi la réduction faite, ils ſe trouvent au-deſſous de Cinq cents livres, ſauf à payer en argent les appoints au-deſſus de ladite ſomme, qui ne pourront l'être en effets.

IV. Entend Sa Majeſté que le produit de la réduction ci-deſſus ordonnée, enſemble le montant des Billets ou Récépiſſés non repréſentés dans le délai preſcrit par le préſent Arrêt, ſoit déduit ſur les dépenſes de la Louiſiane, des exercices 1760, 1761, 1762 & 1763 ; ſe réſervant Sa Majeſté de régler à cet égard la comptabilité des Tréſoriers Généraux des Colonies.

V. Sa Majeſté conſidérant que dans le nombre deſdits Billets, il auroit pu s'en trouver quelques parties qui auroient été judiciairement dépoſées avant l'année 1760, époque où leur diſcrédit eſt devenu exceſſif, ſon intention eſt de s'en faire rendre compte afin d'en ordonner, s'il y a lieu, le rétabliſſement ſur un pied différent de la liquidation preſcrite par le préſent Arrêt.

Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt-trois Mars mil ſept cent ſoixante neuf.

Signé, LE DUC DE PRASLIN.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^{r}. Avril 1769.
L'Empereur,	1re	L.	7
Garnier,	9e.	L.	8
De Pigis,	11e.	J.	8
Caron,	16e.	J.	7
Boutet de M.	17e.	J.	5
De la Rue,	22e.	L.	8
Le Canut,	31e.	J.	5
De Montal,	46e.	L.	7
De Lauge,	48e.	J.	6
De St. Janvier,	55e.	J.	6
Cadeau,	57e.	H.	6
Rouillard,	58e.	J.	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars 1769.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 31.*	*Samedi 1 Avril*
Ac. des Indes.	1025	1012 ½	1025 50
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅋.			
Prom. à 4 p ⅋.	46 ½ 47	48	49 48 ½
Ac. des Fermes.	842 ½	840	817 ½ 15
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.	1 ½	1 ½	
Annuités.		300	
Coup. d'An.	59 ½	59	
Emp. de 50 mil.			45
Emp. de 30 mil.	47 ½	48	47 ½
Col. 1759.			
Canada.	49	49	49
4e. L. Epoques.	16 ½	17	17 12 22
Nouette.	46 ½	46 ½	46 ½
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
Bill. de la Com. tirage de la C.	2e 403 4e 335	2e 403	2e 401 3e 340 4 (325 5e 330
Sur la Ville.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 27.

DU HAVRE.

EXPORTATION *de Janvier* 1769.

IL eſt ſorti de ce Port dans le courant de Janvier 1769, vingt-huit Bâtimens François, dont 3 allant au Cap, 1 au Port-au-Prince, 1 à la Martinique, 1 a la Guadeloupe, 1 en Guinée, 2 à Cadix, 1 à Lisbonne, 1 à Londres, 1 à Marſeille, 1 à Toulon, 7 à Saint Malo, 1 à Grandville 1 à Nantes, 1 à la Rochelle, 1 à Cherbourg, 1 a Dunkerque, 1 à Fecamp & 2 à Rouen.

Dix neuf Anglois, dont 1 allant à Newcaſtle, 1 à Sunderland, 1 à Wittehaven, 1 à Chicheſter, 1 à Lisbonne, 1 à Setuval, 1 à Glaſcow, 4 à Dublin, 7 a Corck & 1 à Rouen.

Quinze Hollandois, dont 2 allant à Amſterdam, 1 à Middelbourg, 1 à Alicante, 1 a Liſbonne, 2 à Nantes, 3 à Bordeaux, 3 à Setuval, 1 en Angleterre & 1 a Rouen.

Trois Eſpagnols, dont 2 allant à Bayonne, & 1 à Saint Ander.

Il a été exporté par ces différens Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 2210 liv. de ſaumon, 132 quintaux de morue, 233620 liv. de bœuf, 13810 liv. de lard, 31250 livres de beurre, 227 barils de harengs, 4000 liv. d'huile d'olive, 1100 liv. d'huile de lin, 6300 liv. de chandelle, 1225 liv. de bougie & cire en pain, 262 quintaux de farines, 102 muids de vin, 4 muids de cidre, 27 muids d'eau-de-vie, 3000 liv. de marmites de fer, 17 marcs de vaiſſelle d'argent, pour *Londres*, 12200 liv. d'indigo; pour *Amſterdam*, 227115 livres de ſucre, 86810 liv. de café; pour *Middelbourg*, 43600 liv. de ſucre, 30382 liv. de café; pour *la Suiſſe*, 17881 liv. de café, 662 liv. de rocou, 1520 liv. d'indigo; pour *Paris*, *Orléans*, *Caen*, *Amiens*, *Dieppe*, &c. 42585 liv. de ſucre, 30527 liv. de café, 10889 liv. d'indigo; pour *Bayonne*, 182300 liv. de lin crud, 4000 liv. de toile de lin; pour *Rouen*, 1965 tonneaux de froment, 302 tonneaux de ſeigle; pour *Honfleurs*, 67 tonneaux de froment, 39 tonneaux de ſeigle.

EXPORTATION *de Février*.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le courant de Février 1769 ſeize Bâtimens François, dont 1 allant à Cadix, 1 à Cette, 1 à Bayonne, 1 à Londres, 1 à Dunkerque, 2 à Bordeaux, 1 à la Rochelle, 1 à Vannes, 2 à Breſt, 1 à Cherbourg & 4 à Rouen.

Quatre Anglois, dont 2 allant à Corck, 1 à Fecamp & 1 à Rouen.

Neuf Hollandois, dont 1 allant à Hambourg, 1 à Dantzick & 7 à Setuval, Nantes & Bordeaux, ſur leſt.

Un Eſpagnol allant à Bayonne.

Il a été exporté par ces divers Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Hambourg*, 132734 liv. de ſucre, 63981 liv. de café; pour la *Suiſſe*, 72656 liv. de ſucre, 39126 liv. de café; pour *Londres*, 3423 liv. d'indigo; pour *Paris*, *Orléans*, *Rouen*, *Cherbourg* & autres endroits du Royaume, 107825 liv. de ſucre, 29792 liv. de café, 3766 liv. d'indigo; pour *Bayonne*, 198000 liv. de lin crud, 3000 liv. de toile de lin; pour *Cette*, 70 tonneaux d'avoine; pour *Rouen*, 356 tonneaux de froment; pour *Honfleurs*, 28 tonneaux dito.

ARRIVÉE *de Navires*.

Du 20 au 24 Mars 1769, il eſt entré dans le Port du Havre 4 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, les *Deux Sœurs*, Capitaine *Layeut* du Havre, venant de la Guadeloupe en 46 jours de traverſée, compris ſix jours de relâche à Dieppe pour réparer ſes voiles; le *Prudent*, Capitaine *Desmaiſons*, venant de Cette avec vin & eau de-vie; la *Nouvelle Victoire*, Capitaine *Dejean* du Languedoc; l'*Américain*, Capitaine *Riviere*, venant tous deux de Marſeille, le premier avec vin, ſavon, coton filé & fruits, l'autre chargé de 3253 ſacs de froment, de vin & d'huile; des Etrangers, l'*Antoinette*, Capitaine *Viſſers* Hollandois ainſi que les trois ſuivants, venant de Hambourg avec 120 tonneaux de froment 9 tonneaux de ſeigle, & 50 barils de graine de lin; les *Dame Débora & Maria*, Capitaine *Snel*; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Henrica*, venant tous deux avec vin & eau de-vie; la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, venant de Campwer avec poudre à canon, fuſils, ſabres, couteaux & riz pour le Havre, mercerie & épicerie pour Rouen; la *Paix*, Capitaine *Ratzkier* Suedois, venant de Cette chargé de vin; la *Demoiſelle Jeanne*, Capitaine *Fiſcher* Danois, venant de Konigsberg avec chanvre, planches & douvelles.